

Avis public

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION PARTIELLE – DISTRICT 14

AVIS DE CORRECTION

Il y a lieu d'apporter les corrections suivantes suite à deux erreurs de dates apparaissant dans l'avis public d'élection de l'élection partielle du district 14 :

- La date du scrutin inscrite en haut à droite de l'avis doit être remplacée par « 2022-05-08 ».
- La date limite pour remettre les bulletins de vote au bureau de la présidente concernant le vote par correspondance doit être remplacée par « 6 mai 2022 »

SAGUENAY, le 19 mars 2022.

La Présidente,

CAROLINE DION

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Dion, présidente des élections, certifie sous mon serment d'office que l'avis public de correction concernant l'avis public d'élection partielle district 14 dont l'original est annexé aux présentes a été publié conformément aux prescriptions de la Loi, de la manière suivante:

- a) En affichant une copie conforme dudit avis à l'endroit prévu à cette fin dans l'hôtel de ville le 19 mars 2022;
- b) En publiant une copie dudit avis sur le site internet de la Ville de Saguenay à l'adresse suivante : <https://ville.saguenay.ca/la-ville-et-vie-democratique/publications/documents-des-conseils-et-avis-publics/avis-publics> le 19 mars 2022;
- c) en publiant une copie dudit avis dans le journal «Le Quotidien», édition du 19 mars 2022.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat ce 19^e jour du mois de mars 2022.

La présidente des élections,

CAROLINE DION

CD/sh